

Créer son auto entreprise

Fiche pratique publié le 20/07/2018, vu 264 fois, Auteur : [Mathilde Lambert](#)

Créer une auto entreprise est aujourd'hui relativement simple grâce au statut de l'auto entrepreneur. La création du statut d'auto entrepreneur répond de fait à des besoins majeurs en France.

Pourquoi créer une auto entreprise ?

La possibilité de créer une auto entreprise permet de rendre plus dynamique le marché actuel du travail. Elle permet d'un autre côté de réduire la proportion de travail non déclaré qui caractérise la société actuelle. Pour les étudiants, pour les chômeurs et pour de nombreux retraités qui souhaitent se mettre à leur propre compte et lancer une certaine activité, l'auto entrepreneuriat est une très bonne option.

Comment procéder pour la création de son auto entreprise ?

Pour lancer une auto entreprise, il est nécessaire de se déclarer au centre de Formalités des entreprises. La création se déroule en quelques étapes simples. Une déclaration de début d'activité est suffisante pour l'obtention d'une immatriculation officielle au [statut auto entrepreneur](#). Elle se fait très facilement sur internet. Il faut aussi compléter quelques formulaires simplifiés, dont celui de l'URSSAF ou de la CERFA P0 AE, afin de pouvoir entrer en possession de la déclaration d'auto entrepreneur.

Caractéristiques du statut d'auto entrepreneur

La création d'une auto entreprise est régie par une simplicité intéressante pour les entrepreneurs. Elle permet de profiter de conditions avantageuses. Pour exemple, le particulier qui bénéficie du statut d'auto entrepreneur n'est pas concerné par le paiement des charges sociales et fiscales, à moins de réaliser un chiffre d'affaires annuel donné et de gagner de l'argent. En outre, tant que le chiffre d'affaires de l'entreprise reste en dessous de 33 100 euros l'année (pour les entreprises de prestations de services), l'immatriculation au registre du commerce n'est pas une obligation. Quant aux entreprises de revente et d'achat, ce montant limite est de 82 800 euros.

Côté cotisations fiscales, le calcul est aussi simplifié pour l'auto entreprise. Ces cotisations sont à payer relativement aux recettes encaissées sur une période définie, et selon un pourcentage fixe qui dépend de l'activité en question.

Il faut savoir que pour l'auto entrepreneur qui a une activité principale d'artisan, l'immatriculation est obligatoire depuis le 01/04/2010. Une attestation de qualification professionnelle est aussi exigée pour l'auto entrepreneur artisan, qu'il s'agisse d'activités artisanales complémentaires ou secondaires. Les personnes qui ont un statut d'auto entrepreneur en activité commerciale sont tout aussi concernées.

Pour en savoir plus sur le sujet, vous pouvez vous rendre sur des plateformes de référence comme Evoportail. Ce site dédié aux entrepreneurs recèle d'informations très utiles sur comment [devenir auto entrepreneur](#).